Cressenval Régulation des sangliers Bilan 2018





DREAL - mission estuaire de la Seine

Comité consultatif 29 novembre 2018



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine Localisation de la zone d'autorisation de la régulation des nuisibles Légende Sources: GPMH et IGN (orthophotoplan) Réglementation de la chasse Maison de l'Estuaire Réalisation : Maison de l'Estuaire (SG) Limites de la Réserve Chasse interdite Sites industriels -Chasse et pénétration interdites Chasse et pénétration interdites Zone d'autorisation de la Chasse interdite (Arrêté du 21/06/1977) régulation des nuisibles Chasse interdite et pénétration réglementée Réserve Naturelle ESTUAIRE DE LA SEINE Domaine terrestre du GPMH

Système de battues sur Cressenval

Débuté en 2013 car :

- nombre de prélèvements en augmentation
- dégâts causés aux cultures, à la faune nicheuse et à la flore
- indemnisations croissantes des cultures suite aux dégâts de sangliers

Objectif

Prélever un maximum de sangliers en limitant les dérangements

Principe

Lever l'interdiction de chasse sur 2 ou 3 jours par mois, de septembre à décembre



En pratique

- prélèvements en dehors de la période de nidification
- sans distinction d'age et de sexe
- surface restreinte du marais à chaque battue (environ 5%)
- GIACE* coordinateur unique (*Groupement d'Intérêt agro-cynégétique du marais de Cressenval)
- nombre de fusils limité à 25
- compte-rendu à chaque journée de battue
- des battues sur les zones de cultures, puis sur les prairies et haies pour déloger la population



Bilan 2015

Données des années 2013, 2014 et 2015

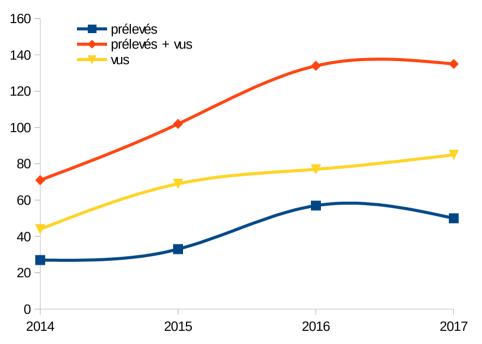
Analyse des données :

- prélèvements sans distinction de sexe ou de poids et sur une surface négligeable à chaque battue (environ 5 % de la surface du marais);
- surpopulation de sangliers sur Cressenval confirmée ;
- battues nécessaires pour la gestion des prairies et la préservation des objectifs écologique de la réserve (sur-population constatée et impacts faunes et flore confirmés par plusieurs études)
- Maintien des battues sur Cressenval



Bilan 2018

Evolution de la population ?



Nombre total de sangliers prélevés et observés par année sur Cressenval

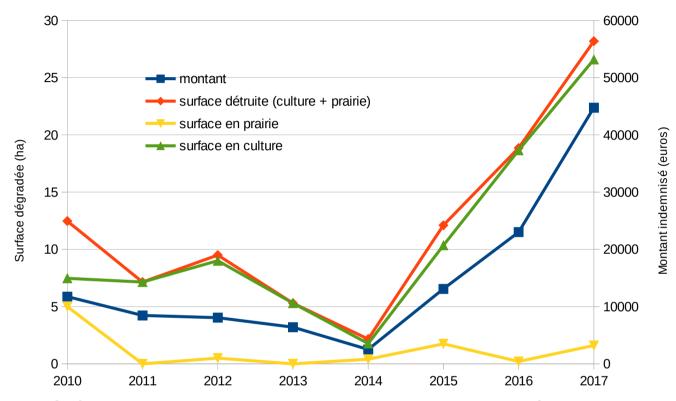
Augmentation constante du total des sangliers vus et prélevés

Causes:

- augmentation de la population de sangliers ?
- pression de battues plus élevée ?



La population de sangliers est-elle en augmentation ?

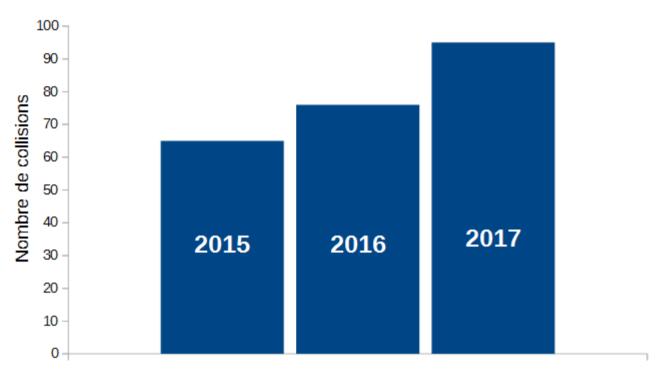


<u>Surfaces détruites et montants des indemnisations sur le marais de Cressenval</u> (source : Fédération de chasse de Seine-Maritime)

Augmentation des surfaces agricoles (cultures) dégradées et des indemnisations



La population de sangliers est-elle en augmentation ?



Nombre de collisions avec des sangliers sur l'A131 (source : Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest)

Augmentation des collisions routières avec les sangliers

→ Augmentation de la population de sangliers



La pression des battues est-elle plus élevée ?

<u>Leviers</u>:

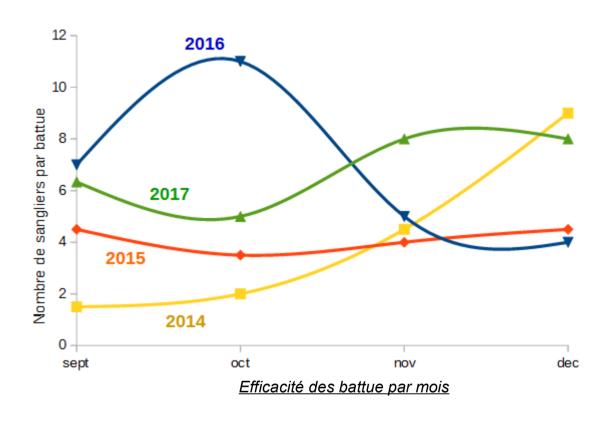
- nombre de battues
- nombre de fusils
- adaptation des zones prospectées afin de déloger les sangliers
- surface prospectée
- adaptation des dates de battues

Augmentation des battues en septembre-octobre en 2016 et 2017

→ Battues plus efficaces ? (sangliers / battues)



La pression des battues est-elle plus élevée ?





Pas de période de l'année où l'efficacité des battues est plus importante Des prélèvements qui pourraient continuer en janvier-février

Perspectives

En 2018: ajout d'une battue en janvier et une en février

En 2019 : remise en herbe du marais de Cressenval :

- attrait du marais pour les sangliers
- dégâts des sangliers aux cultures
- indemnisations agricoles
- impact sur la faune et la flore

Propositions:

poursuivre les battues et les suivis pour :

- ✓ confirmer ou non la nécessité d'effectuer des battues en janvier-février
- ✓ évaluer l'impact de la remise en herbe
- ✓ adapter les battues



Merci



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE